

Dossier de presse

La louveterie en Haute-Savoie

28 mars 2023





La Louveterie Haute-Savoie

La Louveterie française, fondée en l'an 813, est une institution qui participe au maintien et à une gestion durable des espèces sauvages.

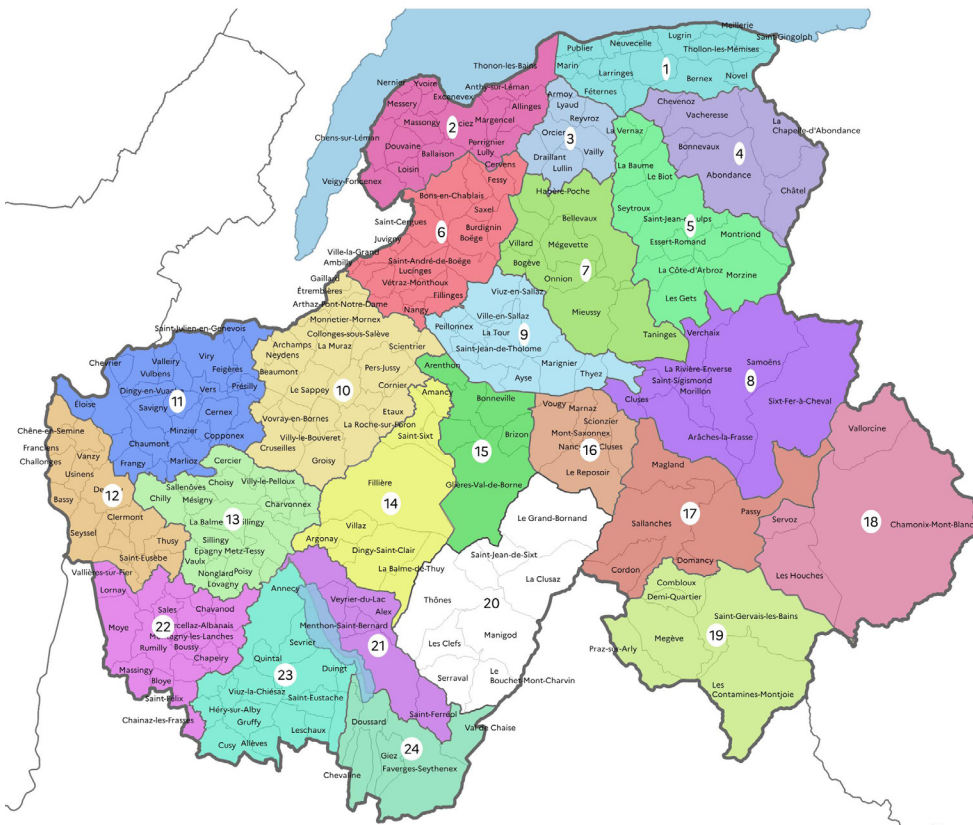
Qui sont-ils et où exercent-ils leurs missions ?

Tous bénévoles, les lieutenants de louveterie agissent sous l'autorité et le contrôle du préfet. Ils constituent le levier opérationnel des services de l'État et assurent également le rôle de conseillers techniques.

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le préfet sur proposition de la direction départementale des territoires (DDT) et après avis de la fédération départementale des chasseurs pour un mandat de 5 ans.

Le département est organisé en 24 circonscriptions et un lieutenant de louveterie est affecté à chacune d'entre elle.

Les 24 circonscriptions de la louveterie pour la mandature 2020-2024



Circonscription	Lieutenant de louveterie
1 - Gavot	Michaël BUFFET Julien DEFLON
2 - Bas-Chablais	Joël DEMIERRE
3 - Hermones	Gilles CLAIRENS
4 - Dranse d'Abondance	Anthony RICHARD
5 - Dranse de Morzine	Jérôme RAYMOND
6 - Voirons	Daniel JALLUD
7 - Roc d'Enfer	Damien ROCH
8 - Haut-Giffre	Eric RICCO
9 - Môle	René-Charles MARTIN
10 - Salève	Benoît LAVOREL
11 - Vuache	Pascal FOL
12 - Semine	Alain CAMP
13 - Mandallaz	Jean-Marc BOUCHET
14 - Glières	Didier TISSOT Christian SUBLET
15 - Vallée du Borne	Emmanuel RODA
16 - Bargy	Nicolas DERONZIER Maxence GEROUDET
17 - Haute-Arve	Pascal CORNALI Romuald FRARIER
18 - Mont-Blanc	Jacques TONI
19 - Mont-Joly	Franck BAZ Romuald FRARIER
20 - Aravis	Romain BLANC-GARIN Maxence GEROUDET
21 - Mont-Veyrier	Christian VITTOZ Emmanuel MANON
22 - Albanais	Michaël VIBERT
23 - Semnoz	Pascal CORBOZ
24 - Bauges	Eric GERDIL Emmanuel MANON

Quelles sont les missions des lieutenants de louveterie ?

Partenaires incontournables de la DDT, ils agissent pour le maintien de l'équilibre des enjeux agricoles, forestiers et cynégétiques.

Ils exercent trois missions principales qui relèvent toutes du service public :

■ Sous le contrôle préfectoral et dans la limite de leur circonscription, ils sont habilités à détruire ou à réguler les animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ou de porter atteinte à la sécurité publique.

■ Assermentés et donc porteur d'une commission définissant leurs champs de compétence, ils sont qualifiés pour constater, dans les seules limites de leurs circonscriptions, les infractions à la police de la chasse et à réprimer le braconnage en relation étroite avec l'office français de la biodiversité (OFB).

■ Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage et ont également un rôle de médiateur sur le terrain.

Les battues administratives sont organisées sous le contrôle et la responsabilité technique des lieutenants de louveterie.

De plus, les lieutenants de louveterie concourent à des missions particulières telles que la mise en œuvre et la participation aux tirs de défense pour la protection des troupeaux contre le loup.

Pourquoi renforcer le nombre de lieutenants de louveterie en Haute-Savoie ?

Afin de faciliter l'exercice de l'ensemble de leurs missions, notamment l'été lorsqu'ils sont fortement sollicités, l'équipe des 24 louvetiers actuels est renforcée, dès ce printemps, par l'arrivée de 6 nouveaux lieutenants de louveterie sur les secteurs des Bauges, du Mont-Veyrier, du Mont-Joly, de la Haute-Arve, des Aravis, du Bargy, des Glières et du Pays de Gavot.

Comment sont-ils organisés ?

Créée en 1921, l'association des lieutenants de louveterie de France a établi, à la demande son ministère de tutelle, le ministère de l'agriculture, une charte relative aux devoirs du louvetier, que ce dernier doit signer avant son entrée en fonction.

Les louvetiers de Haute-Savoie sont réunis en association départementale. Leur président est Jean-Marc Bouchet, louvetier sur la circonscription de la Mandallaz.



Charte des Lieutenants de Louveterie

La Louveterie française, fondée en 813, est une institution qui participe au maintien et à une gestion durable des espèces sauvages, compatible avec les intérêts agro-sylvo-cynégétiques.

Compte tenu de ce rôle, assigné par la loi aux Lieutenants de Louveterie, l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, créée en 1921, reconnue d'utilité publique le 1^{er} mai 1926, dont le siège est à Paris, 60 rue des Archives et qui fédère les Associations régionales et départementales de Louveterie, a, sur la demande de son Ministère de tutelle, établi la présente charte relative aux devoirs des Lieutenants de Louveterie. Elle sera signée individuellement par chaque Lieutenant de Louveterie avant son entrée en fonction.

Le Lieutenant de Louveterie s'engage à :

- 1) **Répondre** dans les meilleurs délais à toute demande de l'administration pour la régulation des espèces, préparer et exécuter avec soin les missions qui lui sont confiées dans le respect des règlements et des règles de sécurité.
- 2) **Remplir** consciencieusement, avec impartialité et intégrité, son rôle de conseiller cynégétique de l'administration. Il est bénévole et tenu à une obligation de réserve.
- 3) **Parfaire** ses connaissances de la biologie des espèces sauvages et de la biodiversité.
- 4) **Etre** un véritable homme de terrain, connaissant bien son territoire, les hommes et la faune.
- 5) **Favoriser** les liens entre les chasseurs et le monde rural pour concilier les intérêts réciproques et entretenir avec eux les meilleures relations.
- 6) **Etre** capable d'organiser une battue administrative avec l'autorité nécessaire et revêtir à cette occasion la tenue réglementaire prévue pour les Lieutenants de Louveterie.
- 7) **Participer** à la lutte contre le braconnage et à la promotion de l'éthique de la chasse.
- 8) **Ne tirer aucun profit ou avantage** de sa fonction de Lieutenant de Louveterie et ne pratiquer aucune activité lucrative ayant un rapport avec la chasse.
- 9) **Connaître** parfaitement les articles du Code de l'Environnement et les textes réglementaires concernant la Louveterie et la chasse.
- 10) **Adhérer** et participer aux activités de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France et à ses déclinaisons régionales et départementales.

Région : Nom :

Département : Prénom :

Signature

Fait en 4 exemplaires signés destinés à :

- Mr. le Préfet du Département ou son représentant
- Mr. le Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France
- Mr. le Président de l'Association départementale des Lieutenants de Louveterie
- Mr. le Lieutenant de Louveterie signataire de la charte



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La louveterie en Haute-Savoie

Contact presse :

Bureau de la Représentation et de la Communication de l'État

tél : 04 50 33 60 58

portable : 06 78 05 98 53

courriel : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

Contact technique :

Direction départementale des territoires

service eau environnement

Damien Assadet : tél : 04 50 33 77 64

courriel : ddt-see@haute-savoie.gouv.fr

Site internet des services de l'État

www.haute-savoie.gouv.fr